



Compte Rendu des assemblées ordinaire et extraordinaire **du Syndicat des propriétaires forestiers du Calvados et de la Manche** **du 4 mai 2019**

Jean-François Jacquet, Président, remercie les personnes présentes, notamment Messieurs C. Le Picard, X. Morvan, N. Lorique, JM. Leclerc et déclare l'assemblée ouverte. Il cite les personnes excusées notamment L. de Bertier, Directeur Général de FRANSYLVA, P. Gosselin, Député de la Manche, Mme C. Eudier, Vice-Présidente de la Région en charge de l'agriculture et de la forêt. Le quorum est atteint.

L'assemblée observe 1 minute de recueillement en souvenir de nos administrateurs disparus depuis l'an dernier, Madame Isabelle Jeannerat et Monsieur Jean-Claude Gautier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dans son RAPPORT MORAL, JF Jacquet décrit l'organisation du syndicat des forestiers privés Calvados Manche avec les membres du bureau et les administrateurs et remercie Daniel Duyck, le Président d'honneur, pour sa présence à ses côtés et les publications LSV, 12 pour l'exercice écoulé, véritables synthèses de l'actualité régionale forestière.

Par ailleurs il rappelle les publications nationales adaptées à notre territoire :

- La forêt et l'urbanisme pour informer et aider les propriétaires dans le cadre de l'élaboration des PLU(i).
- Le « passeport pour la forêt » distribué ce jour qui fournit les informations de base qu'un propriétaire forestier doit connaître.
- La fiche d'adhésion « auto explicative » les 4 raisons d'adhérer au syndicat notamment l'assurance RC, l'adresse mail du syndicat pour une communication régulière et la description de nos représentations dans divers comités départementaux et régionaux sur les thèmes forestiers, urbanismes, environnementaux chasse, sites classés etc...et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Il énumère les principaux domaines dans lesquels s'impliquent les administrateurs :

- Le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) : Particulièrement sur les volumes prévus de bois à mobiliser en forêt privée,
- Le contrat d'objectifs Forêt-Bois en liaison avec le CRPF pour les forêts de moins de 25 Ha,

- La politique de la Région Normande en soutien à l'activité forestière,
- La récente volonté de la SAFER de s'impliquer dans le foncier forestier,
- La gestion agro-sylvo-cynégétique, l'évolution de la loi « chasse »,
- La politique de communication auprès du « grand public » du Syndicat. Notre position face au livre « la vie secrète des arbres » et du film « le temps des forêts »,
- Le soutien du syndicat auprès des associations de formations et d'études comme le FOGEFOR (Formation Générale Forestière) et le CETEF (Centre d'Etudes et de Techniques Forestières) avec notamment l'étude de Daniel DUYCK sur la récolte du douglas et les vergers à graines.

Nous allons continuer notre action de veille et de défense de nos intérêts et nous serons présents et vigilants sur tous les sujets qui touchent à la propriété forestière.

Malgré les différents profils des propriétaires forestiers (tailles des forêts, gouvernance des propriétés, vision de la forêt), l'enjeu du syndicat est aujourd'hui de nous rassembler pour être plus nombreux et avoir une organisation plus efficace !

Parce que, comme vous l'avez constaté, la réalité forestière se complique et nous agissons dans plusieurs directions pour y faire face.

Ainsi une structure 14-50 doit toujours s'adapter. Aussi nous passerons en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) juste après notre Assemblée Générale Ordinaire (AGO) pour adopter des nouveaux statuts et un règlement intérieur afin :

- d'une part, d'intégrer de nouveaux administrateurs pour prendre en charge les sujets importants pour les propriétaires,
- d'autre part, de continuer à bénéficier de l'expérience des anciens.

Par ailleurs pour mieux appartenir à l'organisation régionale et nationale nous proposons le changement de notre nom en devenant

FRANSYLVA Forestiers Privés 14-50

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Le trésorier C. de Sanderval présente le RAPPORT FINANCIER :

Les comptes 2018 :

Fin 2018 : 323 adhérents (350 à ce jour)

Les recettes (essentiellement les cotisations) ont été de 31 720€

Les dépenses s'élèvent à 28 915€ dont 22 % de frais de gestion, 40 % actions et promotions, 38 % de charges de structure.

Le solde positif de 7 591€ est affecté au report à nouveau. Le montant des cotisations est inchangé. Un nouveau barème sera recherché pour présenter une cohérence « normande des cotisations » au niveau régional.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Elections des administrateurs :

Les quatre administrateurs sortants à savoir Patrick d'Aubigny, Michel Hérissay, Marie-Paule Lecerf et Claude de Sanderval ayant exprimé leur souhait de se représenter
sont **réélus pour 4 ans.**

Mathilde Pujole, observatrice depuis 1 an, souhaitant intégrer le Conseil d'Administration
est élue pour 4 ans.

Le nombre d'administrateurs au total est actuellement de 19.

Conformément à la convocation, Monsieur Jacquet déclare l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE** ouverte.

Une proposition de nouveaux statuts ainsi qu'un règlement intérieur ont été transmis en même temps que la convocation dans les délais légaux impartis. Les statuts datent de 1966. Les enjeux et le contexte ont évolué. Il s'agit, pour une meilleure visibilité, de modifier le nom de Syndicat des propriétaires privés du Calvados et de la Manche en celui de **FRANSYLVA Forestiers Privés 14-50**. Par ailleurs la structure doit pouvoir bénéficier de nouvelles compétences avec un meilleur « turn-over » des administrateurs, raison pour laquelle un nombre limite de mandats successifs ainsi qu'une limite d'âge sont proposés.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée adopte les statuts ainsi que le règlement intérieur par :

119 voix pour, 3 voix contre et 3 nuls.

FIN de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Présentation de N. LORIQUE (CRPF)

Production biologique et mobilisation : quelle place pour le sylviculteur ?

Les études (IGN), enquêtes auprès des professionnels et des ménages, et les contrôles d'application des PSG convergent pour affirmer que le prélèvement du bois est inférieur à la croissance naturelle volumétrique du bois et que le prélèvement moyen prélevé est de 60% de 6.6 m³ par hectare produit naturellement par an en Normandie.

Il est possible donc souhaitable de mobiliser davantage de bois, reste de savoir où et comment ?

Le PRFB prévoit 600 000 m³ supplémentaires à rapporter aux 1,2 millions de m³ prélevés annuellement en Normandie en forêt privée.

En forêt privée la mobilisation est possible :

- . dans les peuplements à faible valeur économique (potentiel 9 Mm³),
- . dans les peuplements en crise sanitaire (potentiel 4.2Mm³),
- . dans les chênaies proches de la maturité,
- . dans les peuplements résineux FFN arrivant à maturité,
- . avec les coupes pour installation de cloisonnements et de dessertes.

Des opportunités financières existent avec les aides « FEADER », « Régionales », « Fiscales : Défi », les initiatives « carbone », « AMI DYNAMIC BOIS », les exonérations d'impôt foncier.

ET le bois se vend !

Le moment de mobiliser davantage n'est-il pas venu ?

(Présentation de N. Lorique du CRPF disponible dans notre site « régional » FRANSYLVA 14-50) espace adhérent.

Présentation de MP LECERF : La SAFER et le foncier forestier

Etat actuel des lieux :

Pas de droit de préemption sur les parcelles boisées

sauf si une parcelle est référencée « agricole » sur la matrice cadastrale incluse dans le parcellaire forestier vendu.

Objectif de la SAFER :

Souhait déclaré en Normandie de devenir un acteur de la filière bois !
Introduction dans chaque comité technique départemental d'un représentant de FRANSYLVA FFP14-50 avec droit de vote.

Stratégie proposée :

Limiter le morcellement
Unités forestières viables
Orientations vers la gestion durable
Encadrer le démembrement
Régulation du prix du foncier forestier !?
Base de données « investisseurs »
Compensations

A l'exemple des propriétaires non exploitants de terres agricoles la SAFER, organisation au service de l'Etat qui interfère dans le jeu naturel des transactions en faveur de l'optimisation des exploitations agricoles, ne jouit pas d'un consensus spontané auprès des propriétaires. Mais n'est-ce pas une opportunité pour le développement et l'existence de la gestion forestière durable ? Toutefois nous ne souhaitons pas de soutien à la régulation dirigiste du foncier.

Une nouvelle loi sur le foncier serait en cours d'élaboration, nous resterons attentifs !

(Présentation disponible sur le site FRANSYLVA région 14-50)

Présentation de M LEMARCHAND : Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique

En préalable, Marc Lemarchand fait part à l'assemblée de sa candidature à un poste d'administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados compte tenu de l'évolution de la loi organisant la chasse en France et les enjeux en matière de dégâts forestiers. Il espère un large soutien des forestiers qui, soit iront voter, soit lui enverront leur pouvoir notamment leur voix « territoire » 1 voix pour 50 Ha.

Bien que notre région ne rencontre pas une situation de crise, le grand gibier est devenu un risque au même titre que la tempête ou l'incendie.

Toutefois il est aujourd'hui illusoire de planter sans protection, et conduire des régénérations, demande une surveillance constante comme le démontre la gestion sylvicole pratiquée au bois de Landry dans le film « Les chevreuils du bois Landry ».

Sont mis en avant des techniques à base d'indicateurs forestiers et chasseurs qui mettent aussi en évidence la corrélation entre la bonne santé des chevreuils et l'état satisfaisant de nos forêts.

Les remèdes applicables consistent à chasser le plus tôt possible dans l'année, pas de consignes de tir sélectif, favoriser les recrues avec les éclaircies, protection artificielle ou naturelle des plans.

La politique des plans de chasse doit être adaptée. C'est notre intérêt et la raison pour laquelle nous devons être représentés au conseil de la FDC du Calvados.

(Document original disponible sur notre site FRANSYLVA 14-50) espace adhérent pour le 14-50.

Intervention de B. ARNOULD Président du FOGEFOR et du Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières (CETEF) de Normandie Sud (NS)

Bruno Arnould rappelle le programme des manifestations prévues :

- ☛ le 14 juin, traitement en forêt irrégulière et méthode ECOGEODYN d'étude des sols en forêt de RAI (61)
- ☛ Le 11 octobre, valorisation et commercialisation des bois en forêt de St Gatien (14)
- ☛ Gestion forestière sur PC, Tablette, Smartphone. Système principal connecté (lifebox ou 4G) et version baladeuse avec géolocalisation GPS hors connexion) à Sottevast (50).

Projets et actions du CETEF NS :

Récolte, stockage et développement des graines du peuplement de Douglas en forêt de Carrouges dit origine « Clairets » Premiers plants disponibles saison 2020/2021 chez les principaux pépiniéristes de la région. Réservation conseillée !

Projet de classement de 6 peuplements de douglas, la DRAAF est en cours d'études et l'instruction IRSTEA est prévue en 2019.

Présentation de l'étude de Daniel Duyck sur l'intérêt de l'élagage à 12 mètres du douglas et de sa sylviculture jusqu'à 80 ans.

Le partenariat CETEF NS et SYLVAMAP pour créer et gérer le PSG et l'utilisation d'outils baladeurs en forêt hors connexion 4G mais avec la géolocalisation GPS.

L'entretien et le suivi de verger à graines de hêtres par le CRPF et le financement par le CETEF NS.

Le projet « RAISON » Réseau d'Adaptation, d'Innovations Sylvicoles Originales de Normandie.

(Présentation incluse dans la présentation générale de l'AG disponible dans le site FRANSYLVA 14-50) Espace adhérent.

Fin de L'AG 2019 de Vire et visite de la propriété forestière de Marc Lemarchand l'après-midi que nous remercions pour son accueil et sa participation au bon déroulement de notre Assemblée Générale.

Le Président

Jean François Jacquet